Paris, le 16 févier 2023

Appels à don pour la Turquie et la Syrie : soyons vigilants !

Comme à l'accoutumée en de pareilles circonstances, les Français se mobilisent pour venir en aide aux sinistrés du séisme qui a endeuillé la Turquie et la Syrie il y a dix jours et dont le nombre de victimes s'élève aujourd'hui à plus de 40 000.

Le Don en Confiance souhaite toutefois rappeler que de telles catastrophes, par l'émotion qu'elles suscitent, sont propices au lancement de faux appels aux dons notamment *via* des cagnottes en ligne. Il convient donc d'observer la plus grande prudence au moment de faire preuve de générosité.

Le Don en Confiance propose de mettre en application 5 conseils simples qui permettent d'agir dans un cadre transparent, sécurisé et en toute confiance.

Conseil n°1 - Je vérifie, sur le site Internet de l'association/fondation que je souhaite soutenir, a minima si son champ d'action est cohérent avec mon projet de soutenir les peuples turc et syrien et si elle donne des informations sur l'utilisation des dons qu'elle reçoit.

Conseil n°2 - Si j'ai des questions, je contacte l'association/fondation!

Conseil n°3 - Je ne donne mes données bancaires que sur des pages sécurisées.

Conseil n°4 - Je privilégie le don direct à l'association/fondation de mon choix. Avant de donner *via* une cagnotte en ligne, je m'informe sur l'identité du professionnel et la destination des dons.

Conseil n°5 - Avant de lancer une cagnotte en ligne :

- o je contacte l'association/fondation concernée,
- o je prends connaissance des conditions tarifaires pratiquées par la plateforme,
- o j'informe les personnes de ce pourquoi je les sollicite en précisant le nom de l'association/fondation,
- o je rends compte aux participants du montant total collecté.

Pour vous assurer que votre don arrive à destination, faites confiance aux professionnels de l'humanitaire et parmi eux les associations et fondations labellisées par le Don en Confiance qui se mobilisent pour la Turquie et la Syrie (liste non exhaustive) :

- ACTED
- Action contre la Faim
- BICE
- Care France
- Chaîne de l'Espoir
- Croix Rouge Française
- <u>Electriciens sans</u> Frontières

- L'Œuvre d'Orient
- Médecins du Monde
- Ordre de Malte France
- Oxfam France
- <u>Plan International</u>
- Secours Catholique
- Secours Islamique

- Secours Populaire
- <u>Solidarités</u>
 International
- Un enfant par la Main
- UNICEF
- <u>Vision du Monde</u>



À PROPOS

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif ouvert à toutes les causes d'intérêt général a été créé en 1989 pour préserver et développer une relation de confiance avec les donateurs. Sa Charte de déontologie, document de référence pour le secteur et obligatoire pour ses membres, est au fondement de sa mission de contrôle de l'appel public à la générosité basée sur les principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs, personnes physiques ou morales. A ce jour, le Don en Confiance rassemble près de 100 organisations labellisées suivies par 120 contrôleurs bénévoles experts... Pour consulter le contenu détaillé de la Charte de déontologie : www.donenconfiance.org. Le public peut reconnaître les organisations labellisées via le label ci-contre.

Contact presse: Mathilde Ndiaye | 01 53 36 35 16 | mndiaye@donenconfiance.org